

MÉDECINE D'URGENCE

Arrêté ministériel du 12 octobre 2007 portant nomination des membres de la Commission d'agrégation des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë (Moniteur belge du 23.10.2007)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë:**

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr Meert, Philippe, Ixelles;
Dr Vanpee, Dominique, Profondeville;
Dr Mols, Pierre, Beersel;
Dr Lheureux Philippe, Bruxelles;
Dr D'Orio, Vincent, Angleur;
Dr Hartstein, Garry, Trooz.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr Jacques, Jean-Marie, Ecaussinnes;
Dr Gobbe, Pascale, Jemeppe-sur-Sambre;
Dr Fox, Albert, Namur;
Dr Brandt, Marie-France, Bruxelles;
Dr Todorov, Peter, Ittre;
Dr Lebaupin, Catherine, Bruxelles.

Par arrêté ministériel du 18 février 2008, le Dr Hartstein, Garry, Trooz, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'Université de Liège, en remplacement du Dr Micheels, Jean, dont il achèveront le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 31 janvier 2008. (Moniteur belge du 27 février 2008)

Par arrêté ministériel du 12 février 2008, le Dr Mols, Pierre, Beersel, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'Université libre de Bruxelles, en remplacement du Dr Lheureux, Philippe, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 22 février 2008.

Par arrêté ministériel du 29 avril 2010, le Dr Lheureux Philippe, Bruxelles, est nommé membre de la chambre d'expression française de la commission d'agrégation des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë, sur la proposition de la faculté de Médecine de l'Université libre de Bruxelles, en remplacement du Dr Penalozza Andrea, Bruxelles, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 15 juin 2010 (Moniteur belge du 15 juin 2010)

Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrégation des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë:**

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr Gillet, Jean Bernard, Libin;
Dr Sabbe, Marc, Rotselaar;

Dr Calle, Paul, Melle;
Dr Buylaert, Walter, Mariakerke;
Dr Beaucourt, Luc, Kontich;
Dr Schwagten, Veerle, Hove;
Dr Devue, Katleen, Brussel;
Dr Hubloue, Ives, Meise.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr De Wit, Nadine, Beringen;
Dr Stroobants, Jan, Brecht;
Dr Mennes, Jozef, Brecht;
Dr Vandavelde, Charles, Knokke-Heist;
Dr Heylen, René, Genk;
Dr Demeyer, Ignace, Mechelen;
Dr Meulemans, Agnes, Oud-Heverlee;
Dr Druwe, Patrick, Lint.

Par arrêté ministériel du 19 novembre 2010, le Dr Gillet, Jean Bernard, Libin, titulaire du grade académique de médecin et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes porteurs du titre professionnel particulier en médecine d'urgence, des médecins spécialistes en médecine d'urgence et des médecins spécialistes en médecine aiguë, sur la proposition de la « Katholieke Universiteit Leuven », en remplacement du Dr. Knockaert, Daniel, dont il achèvera le mandat. (Moniteur belge du 30.12.2010)

Le présent arrêté produit ses effets le 12 octobre 2007.

Bruxelles, le 12 octobre 2007.

D. DONFUT